



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

**Agence Parcs Canada  
Module de réception des soumissions  
111, rue Water Est  
Cornwall ON K6H 6S3**

**TÉLÉCOPIEUR : 1-877-558-2349**

**QUESTIONS ET  
RÉPONSES NO 1**

Proposal to: Parks Canada Agency  
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred or attached hereto, the supplies and services listed herein or on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : l'Agence Parcs Canada  
Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les articles et les services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**CETTE DDP CONTIENT UNE  
EXIGENCE EN MATIÈRE  
DE SÉCURITÉ**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

<b>Title-Sujet</b>	
Élaboration et prestation d'un Programme de sensibilisation d'AIPRP	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> <b>5P300-16-5442</b>	<b>Date</b> <b>1er décembre 2016</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b>	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b>	
<b>Solicitation Closes</b> <b>L'invitation prend fin -</b>  <b>at - à 14 h</b> <b>on - le 10 janvier 2017</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire -</b>  <b>Heure normale de l'Est (HNE)</b>
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b>  <b>Céline Morin (celine.morin@pc.gc.ca)</b>	
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> <b>613-938-5940</b>	<b>Fax No. - N° de FAX:</b>
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction :</b>  <b>Voir dans la présente</b>	
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur :</b>    <b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur :</b> <b>Courriel :</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>  _____	
<b>Name/Nom</b>	<b>Title/Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## QUESTIONS ET RÉPONSES NO 1

1) L'invitation prend fin le 10 janvier 2017, et la période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 12 mai 2017 inclusivement. Or, on peut penser que l'évaluation des propositions reçues pourrait prendre au moins 5 jours ouvrables. Ce qui laisse **82 jours ouvrables** pour effectuer la tâche. Selon l'Énoncé des travaux, 40 séances de 2 jours sont à prévoir. Donc **80 jours**. Ce qui laisse un équivalent de 2 jours de déplacement pour rejoindre 34 unités de gestion à travers le Canada. Et ce qui ne prévoit aucun temps de préparation, tel que précisé dans le point 7.1 *L'entrepreneur sera responsable pour le développement et l'adaptation du matériel de formation et des études de cas. Ces documents seront revus et approuvés par le Chargé de projet avant le début des séances.*

Question : Quel est le temps alloué à la préparation du matériel de formation et aux études de cas, et sera-t-il possible d'envisager une prolongation au-delà du 12 mai 2017?

RÉPONSE : **Il n'y aura pas de prolongation au-delà du 12 mai 2017. Le temps de préparation du matériel se fera au début du contrat, en tout un maximum d'environ trois jours. Le même matériel sera utilisé pour toutes les séances.**

**PLEASE NOTE : Le nombre de séances pourrait changer. Par exemple, le personnel toutes les unités de gestion situées dans la région de l'Atlantique pourrait se réunir à Halifax pour suivre la formation.**

2) Selon l'Énoncé des travaux, 9.0 Déplacement, *Une allocation de déplacement maximale de 25 000 \$ sera accordée à l'entrepreneur afin de couvrir les coûts de déplacement et de logement.* Or, le territoire à couvrir s'étend d'un océan à l'autre, ainsi que les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon.

Question : Est-ce que le temps de déplacement sera facturable, et si oui, est-ce que ce temps fera partie de la limite de 25,000.\$

RÉPONSE : **Non, seulement les dépenses de voyage et de logement.**

3) Pouvez-vous expliquer comment l'entrepreneur retenu tiendra compte des coûts liés à l'élaboration, à l'impression et à la reliure du matériel de cours? Est-ce que ces coûts doivent être compris dans les tarifs quotidiens?

RÉPONSE : **Oui.**

4) Est-ce que Parcs Canada fera l'impression et la reliure du matériel sans exiger des frais de l'entrepreneur?

RÉPONSE : **NON, L'ENTREPRENEUR DOIT INCLURE CES FRAIS DANS SA PROPOSITION.**

5) Pour quels cours et à quels endroits exigez-vous un instructeur bilingue?

RÉPONSE: **UNE FOIS QUE LA LOGISTIQUE AURA ÉTÉ FINALISÉE, LES SÉANCES À OFFRIR EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS SERONT DÉTERMINÉES SELON LES LIEUX.**

---

6) Pouvez-vous également expliquer comment l'entrepreneur doit élaborer le matériel, le faire approuver par Parcs Canada, le modifier et l'imprimer en ayant toujours le temps requis pour livrer tous les séances avant le 12 mai 2017?

**RÉPONSE : L'ENTREPRENEUR DEVRAIT DÉJÀ DISPOSER DE MATÉRIEL POUR LA FORMATION SUR LES DEMANDES D'AIPRP. IL DEVRA Y AJOUTER DU CONTENU PROPRE À PARCS CANADA, QUI SERA APPROUVÉ PAR LE GESTIONNAIRE CONCERNÉ. CELA NE DEVRAIT PAS EXIGER PLUS D'UN JOUR À FINALISER. SELON LE NOMBRE ÉTABLI DE SÉANCES DE FORMATION, LE TOUT DEVRAIT SE FAIRE AVANT LA DATE LIMITE.**